N° d'enregistrement
CA/DAJI/04.07.2023/126

Délibération du Conseil d'Administration
Du 04 juillet 2023

Objet : Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration du 28 mars 2023

Vu le code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'Université d'Evry.

Note de contexte :

Le compte-rendu du Conseil d'Administration du 28 mars 2023 est soumis au vote du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration décide,

Article unique :

Le Conseil d'Administration approuve le compte-rendu de la réunion du 28 mars 2023.

Fait à Evry, le 04 juillet 2023.

Vincent BOUHIER
Président de l'Université

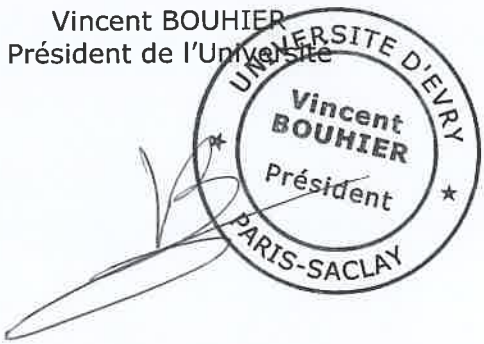

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, auprès du Tribunal administratif de Versailles, sis 56 avenue de Saint-Cloud à Versailles. La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée via l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr

Compte Rendu
de la réunion du Conseil d'Administration
du 28 mars 2023

Étaient présents : Hichem ARIOUI, Laetitia AUBRY, Olivier AYAZPOOR, Abdoul BA, Vincent BOUHIER, Murielle BOURGEOIS, William BUCHMANN, Pascal CHATAGNON, Corinne CLAISSE, Jean DE BEIR, Marie-Claire DE SANTIS, Mélissa DEROUCK, Isabelle DERUMEZ, Brigitte GAUTHIER, Michel GUILLARD, Nathalie JARROUX, Claire JUNIUS THOMAS, Ahmed KEBAIER, Charlotte KINET, Sandrine LAMIRE-BURTIN, Nicole LARONCE, Abida LONGCHAMBON, Thierry MILLANT, Philippe PERALES, Pascal PETIT, Dominique POLICARPO, Christine RENAUD, Yannick SAINTIGNY.

Ont donné procuration : Kenza EL JOUTI ETTAHIRI à Mélissa DEROUCK, Laurent FALCONIERI et Sabine PETIT à Vincent BOUHIER, Ahmed KEBAIER à Laëtitia AUBRY, Saïd MAMMAR à Abdoul BA, Julia MATOS à Nathalie JARROUX, Gilles TRYSTRAM à Pascal CHATAGNON.

Invités : Aurélia CARRE-DE-LUSANCAY (Directrice Générale des Services), Christophe DOMINGUES (Directeur Général des Services Adjoint), Shaineze RAZI (Chargée d'Affaires Juridiques et de la Commande Publique), Laurianne SUANT (Assistante Juridique et Institutionnelle), Malik MALLEM (Vice-Président Ressources humaines et politiques sociales), Michael MATINGOU (Directeur de cabinet), Claude Emmanuelle MAISONNAVE COUTEROU (Cheffe de cabinet), Romain REHEL (Directeur des Ressources Humaines), Pierre NGAE (Directeur de l'IUT), Joseph DION (Agent Comptable), Mustapha BRIGHET (Fondé de pouvoir), Cécile CAMPET (Directrice des Affaires financières), Bénédicte STURBOIS (1ère Vice-Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire), Yassine ROUIZI (Enseignant chercheur, Laboratoire de Mécanique et d'Energétique d'Evry, Président de la cellule de partenariat : IUT/Entreprises).

Etaient connectés : Chloé PROVOST (Rectorat Région Académique Ile-de-France, Chargée du contrôle budgétaire académique), Eric GODEAU (Commissaire aux comptes).

Ordre du jour

(Les numéros à droite renvoient aux pages auxquelles les questions sont traitées)

1. Affaires générales 3
   1.1. Election des membres de la Commission internationale 3
   1.2. Election des membres de la Commission d'exonération des droits d'inscription 3
   1.3. Election des membres de la Commission, pilotage aides vie étudiante et de campus CVEC 3
2. Affaires financières 3
   2.1. Approbation du compte financier 2022 3
   2.2. Sortie d'immobilisations de l'inventaire comptable 6
   2.3. Demande d'ouverture d'une ligne budgétaire pour encaissement de frais d'inscription de l'école METTI 8 6
   2.4. Demande de remboursement exceptionnel 7
   2.5. Achat de cartes cadeaux/chèques culture dans le cadre du concours « Faîtes de la sociologie ». 7
   2.6. Achat de deux cartes cadeaux – entrées au parc d'attractions « la mer de sable » dans le cadre de la Chasse à l'œuf d'or 8
   2.7. Approbation de l'organisation d'un repas de fin d'année pour les personnels de l'université 8
   2.8. Approbation de l'organisation d'un spectacle de fin d'année pour les personnels de l'université.. 8
   2.9. Approbation de la lettre d'orientation budgétaire 2024 8
3. Ressources humaines 10
   3.1. Choix des sections CNU dans le cadre du repyramidage de la LPR 10
   3.2. Lettre de cadrage de la campagne d'emplois 2024 11
4. Formation et vie étudiante 13

4.1. Approbation des montants alloués par la CSPI du 10 janvier 2023 14
4.2. Délibération de la sous-commission d'aides sociales du 28 novembre 2022, 09 décembre 2022, 20 janvier 2023, 06 mars 2023 (*pour information*). 14
4.3. Approbation de la délibération de la sous-commission d'aides aux projets du 17 mars 2023.... 15
4.4. Approbation de la délibération de la sous-commission plénière CVEC du 17 mars 2023 16
4.5. Achat de lots de tombola dans le cadre de la journée « bien-être » 18
5. Recherche et relations internationales 18
5.1. Aides financières à la mobilité internationale votées en Commission Internationale du 19 janvier 2023 (pour information)..... 18
6. Questions diverses 18
6.1. Point situation Paris-Saclay (pour information) 18

A 9h05, le quorum est atteint (21 présents, 7 procurations, soit 28 membres), Vincent BOUHIER, Président du Conseil d'Administration, ouvre la séance.

1. Affaires générales

1.1. Election des membres de la Commission internationale

1.2. Election des membres de la Commission d'exonération des droits d'inscription

1.3. Election des membres de la Commission, pilotage aides vie étudiante et de campus CVEC

Les point sont reportés en raison du défaut de candidature dans le délai imparti.

2. Affaires financières

2.1. Approbation du compte financier 2022

Aurélia CARRE DE LUSANCAY remercie la chaine financière pour l'établissement du compte financier 2022, et s'excuse pour le retard de parution vis-à-vis de la date du 16 mars 2023. L'objectif est ici de comprendre la construction de l'ensemble des éléments qui constituent un budget, par la suite soumis au vote. Un plan de relance de la vie étudiante, sous forme de schéma directeur, sera mis en place pour l'année 2023-2024. Une sous-commission prendra la charge d'étudier le budget de la Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC).

La loi de programmation pour la recherche et le centre d'innovation 4.0 bénéficient d'une attention particulière. L'organisation de la fête de la science a nécessité des moyens importants. Un campus délocalisé a vu le jour, en partenariat avec la Chine. A cela s'ajoutent des moyens pour le Diplôme d'Université (DU) Prep'Avenir, et l'Emulateur. Le bâtiment Île-de-France, en rénovation dans le cadre du plan de relance énergétique, devrait être prêt en début d'année 2024.

Cécile CAMPET définit les Recettes Encaissées (RE), afin de mieux comprendre le budget développé ci-dessous. Les Autorisations d'Engagement (AE) correspondent à la limite des dépenses qui doivent être engagées, même en cas de déclinaison pluriannuelle pour le paiement. Les Crédits de Paiement (CP) sont quant à eux les limitations de paiements. La comptabilité se scinde en deux branches : la comptabilité budgétaire et la comptabilité générale.

La comptabilité budgétaire vise à programmer et piloter les moyens pour mettre en œuvre la politique de l'établissement. Les règles s'appuient sur les Autorisations d'Engagement, qui sont consommées au moment de la validation d'un engagement juridique, comme un bon de commande. La comptabilité de caisse observe les recettes encaissées et les décaissements. Il en résulte un solde budgétaire, positif ou négatif.

La comptabilité générale retrace les mouvements affectant le patrimoine. Elle s'appuie sur la constatation des droits et obligations pour les produits au moment de la prise en charge du comptable, et pour les charges au moment de la réalité de la naissance des droits. Le résultat patrimonial peut être sous la forme d'excédent, de perte ou de bénéfice. Le solde budgétaire au COFI 2022 est de 3 millions d'euros. Le solde budgétaire, correspondant aux recettes encaissées, est de 112,429 millions d'euros, moins les dépenses décaissées de 109,365 millions d'euros. Ce solde résulte en grande partie des opérations au niveau de l'IUT, de la formation continue et de la taxe d'apprentissage. Les dépenses sont supérieures aux recettes, avec un impact limité sur les opérations annuelles.

Au 31 décembre 2022, l'exécution de l'équivalent temps plein travaillé (ETPT) s'élève à 952 ETPT. Ce montant est inférieur de 10 ETPT à sa prévision. La masse salariale réalisée en 2021 était de 73,25 millions d'euros, et monte à 75,206 millions d'euros en 2022. Le télétravail, les vacations ou les dépenses hors paie et façon ont impacté ce résultat. La variation des comptes financiers par rapport à 2021 est de +6,587 millions d'euros en Autorisations d'Engagement et +3,908 millions d'euros en Crédits de Paiement.

Le budget est depuis plusieurs années présenté sous différentes thématiques : les dépenses contraintes (fluides, gardiennage, entretien), et les opérations financées (opérations de recherche, Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC), taxe d'apprentissage). Le taux de dépenses contraintes s'élève à 120% en Autorisations d'Engagement et 87% en Crédits de Paiement. Les opérations financées ont peu d'impact, car les crédits non consommés sont reportés à l'année suivante. Ils représentent toutefois 65% en Autorisations d'Engagement et 59% en Crédits de Paiement. La stratégie d'établissement est de 92% en Autorisations d'Engagement et 85% en Crédits de Paiement.

La variation du compte financier de 2021 à 2022 est largement liée au plan pluriannuel d'investissement, soit 89% en Autorisations d'Engagement et 96% en Crédits de Paiement. Les dépenses d'investissement sur les opérations financées s'élèvent à 70% Autorisations d'Engagement et 33% en Crédits de Paiement. Les dépenses d'investissement relevant de la stratégie, 53% en Autorisations d'Engagement et 65% en Crédits de Paiement.

Plusieurs bâtiments ont bénéficié d'une rénovation en 2022. Pour le bâtiment Maupertuis, le constat est de 312.000 euros de sous consommation en Autorisations d'Engagement, et 235.000 euros de surconsommation en Crédits de Paiement. Dans le cas du bâtiment Rostand, la sous-consommation est de 208.000 euros en Autorisations d'Engagement et 555.000 euros en Crédits de Paiement. L'opération sur le bâtiment Île-de-France a engendré de son côté 224.000 euros de sous consommation en Autorisations d'Engagement, et 627.000 euros de surconsommation en Crédits de Paiement.

Il en résulte une évolution par rapport aux coûts financiers de 2021 de +8,971 millions d'euros, avec une augmentation des recettes du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) de 5,6 millions d'euros, et de la formation en apprentissage de 3,213 millions d'euros.

L'exécution budgétaire des recettes est composée de surréalisations, correspondant aux versements importants du Rectorat, et à la non réalisation de certaines opérations financées. Le campus délocalisé, en partenariat avec la Chine, entraine un taux de non réalisation de 326.000 euros, suite à des difficultés émanant de cette dernière. La non réalisation des droits d'inscription et de la CVEC, respectivement pour des montants de 237.000 euros et 167.000 euros en est un autre exemple. Ils peuvent s'expliquer par une baisse de l'effectif étudiant, et des changements de calendrier.

L'immobilier représente une part importante des dépenses par destination. Ces dépenses sont de 17,4 millions d'euros en Crédits de Paiement. Sur la même période, les recettes par origine augmentent de 8,9 millions d'euros. 68% de ces financements émanent du service public, dans le cadre du financement pour la recherche. Le solde budgétaire est de +3 millions d'euros, la variation de la Trésorerie également. Au 31 décembre 2022, la Trésorerie s'élève à 39,6 millions d'euros. Le prélèvement déjà prévu pour l'année en cours est de 16,6 millions d'euros, soit 42% de cette Trésorerie à date. La Trésorerie mobilisable disponible est de 19 millions d'euros. Le reste à payer est de 30 millions d'euros, en forte augmentation avec l'opération Maupertuis. Toutes les opérations pluriannuelles confondues s'élèvent à 17,9 millions d'euros, soit 60% du total des restes à payer. Le résultat comptable pour le patrimoine est de 2,3 millions d'euros, et le fonds de roulement mobilisable est de 24,83 millions d'euros.

Pascal PETIT demande à préciser le lien entre les autorisations d'engagement et le taux de crédit de paiement.

Cécile CAMPET explique que les dépenses de l'année 2022 peuvent correspondre à des engagements de l'année précédente. Le point de lissage reste équilibré.

Joseph DION note qu'une fois les chiffres annoncés, la Trésorerie est vérifiée par l'agent comptable. Le compte financier 2022 établit une pleine reprise de l'activité post crise sanitaire. De nombreux travaux de rénovation et de maintenance ont été effectués par l'établissement, avec un engagement de près de 30 millions d'euros en 2022. Ils correspondent aux différentes opérations inscrites aux contrats plan Etat-régions (CPER), et à des plans de relance. Des travaux visant à maitriser la consommation énergétique ont également été menés. Le référentiel comptable n'a pas été modifié, le compte rendu de l'année 2022 se fait donc sur des critères similaires à 2021. De plus, 329.000 euros ont été perçus en restitution de crédits de TVA, pour 2022.
Pour les immobilisations incorporelles et corporelles, la délibération du 9 février 2021 s'applique toujours. L'actif immobilisé a progressé, avec une valorisation à hauteur de 185 millions d'euros au 31 décembre 2022, contre 169 millions d'euros l'année précédente. Les principales variations correspondent à la traduction comptable des projets réalisés en 2022.

La valeur des actifs corporels de l'Université au 31 décembre 2022 se compose comme suit. L'actif circulant des créances représente 11,58 millions d'euros au 31 décembre 2022 hors charges constatées d'avance. Il est constitué de facteurs à établir, avec une progression des charges à payer à hauteur de 1 million d'euros. Pour les dépréciations, les reprises de provisions représentent 91.000 euros. Sur ce point, une erreur de calcul persiste depuis quelques années, et sera corrigée pour le bilan 2023.

La Trésorerie nette s'élève à 39,6 millions d'euros. Les charges constatées d'avance varient de +500.000 euros, du fait du coût de location des bâtiments modulaires. De nouveaux financements ont été reçus au titre des CPER et du plan de relance. Les provisions pour risque et charge ont régressé de 57.000 euros entre 2021 et 2022, alors que les charges à payer progressent de 1,1 million d'euros. Elles sont notamment à destination de fournisseurs et du personnel. Les produits constatés d'avance sont stables, avec des recettes liées aux activités de recherche. Le montant total des charges s'élève à 101,4 millions d'euros, contre 95,4 millions d'euros en 2021.

Les achats progressent de 22%, les achats de sous-traitance et services de 29%, les autres services extérieurs de 29%, les impôts, taxes et versements assimilés de 3%, et les charges de personnel de 5,6%. Les autres charges de gestion progressent de 2 millions d'euros (+15%), et les dotations amortissements aux provisions se valorisent à 7 millions d'euros. Certains engagements n'apparaissent pas dans le bilan, mais auront toutefois un impact. Un appel de fonds a par exemple été mené dans le cadre de travaux pour la toiture-terrasse. Il représente une somme non négligeable de 1,2 million d'euros, sur plusieurs années. La capacité d'autofinancement relative au patrimoine recule, comme la variation du besoin de fonds de roulement.

Plusieurs conclusions sont à tirer de ces résultats. Les agrégats de l'établissement restent bien orientés en 2022, malgré une baisse de la capacité d'autofinancement de plus d'un tiers. La vigilance est nécessaire sur l'augmentation des dépenses de fonctionnement et de personnel en 2023. La progression des produits doit être consolidée, voire amplifiée. Il en va de même pour la diversification des ressources de l'Université. La maitrise du pilotage de la Trésorerie en 2023 reste un impératif, au regard des dépenses d'investissement programmables. Un remerciement est adressé à l'ensemble des équipes qui ont aidé à la réalisation de ce bilan.

Éric GODEAU détaille ses missions dans le cadre de l'audit du résultat des comptes de 2022. L'intervention s'inscrit donc dans le cadre d'un audit de conformité. Un référentiel comptable est suivi, pour donner l'assurance que les comptes présentés sont réguliers et sincères. Les éléments liés à l'approche d'audit portent sur le rattachement des produits et des charges, en fonction des faits générateurs. Les régularisations de TVA qui ont eu lieu sur l'exercice 2022 sont elles aussi étudiées. Il convient de rappeler que la présentation d'un compte financier résulte de jugements et d'estimations, de décisions et de gestion. Certains éléments sont l'objet de discussions entre les services financiers et l'agent comptable.

Enfin, aucune évolution réglementaire majeure n'est à noter, hormis la modification du calendrier de versement de la CVEC. La conclusion est donc positive, avec une certification sans réserve ni observations.

Abdoul BA questionne le budget alloué à la CVEC. Il a été voté à plusieurs reprises, serait-il possible d'expliquer ce qu'il s'est passé ? Comment se fait-il que les dépenses n'ont pas été effectués ?

Cécile CAMPET confirme la sous-exécution de ce budget, en raison d'une baisse d'effectifs étudiants, un manque de matériel sportif, ainsi que de médecins. Une sous-commission va avoir lieu pour réévaluer les crédits CVEC.

Vincent BOUHIER confirme une pénurie de médecins en Essonne, comme sur l'ensemble du territoire français. Un médecin est recherché activement, car un manque de suivi des étudiants et du personnel est à déplorer. Un dialogue constant est engagé avec l'Agence régionale de santé (ARS). L'Université Paris Saclay connait une situation similaire.

Vincent BOUHIER propose de procéder au vote.

Vu du code de l'éducation, notamment les articles R. 719-51 et suivants et les articles R. 719-102 et R. 719-104 ;

Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes ;
Vu l'arrêté du 18 décembre 2015 relatif aux tableaux budgétaires applicables aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) et aux établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) dans le cadre de l'élaboration, de la présentation et de l'exécution de leur budget.

Membres en exercice : 34
Nombre de votants : 28

VOTE	Pour : 28	Contre : 0	Abstention : 0

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le compte financier 2022.

2.2. Sortie d'immobilisations de l'inventaire comptable

Joseph DION précise que la sortie d'immobilisations de l'inventaire comptable peut être réalisée suite à une mise au rebut, ou à un manque de précision des précédentes versions. Un détail de la nature des biens sortis a été transmis en amont aux membres du Conseil d'Administration. Le montant de la valeur comptable, en décembre 2022, s'élève à 8.147,27 euros. Ce montant impacte les comptes, car certains amortissements sont arrivés tardivement.

Pascal PETIT propose la rédaction des processus d'immobilisation sous forme de valeur, afin de constater la sortie d'immobilisation d'un achat quelques temps après.

Joseph DION justifie la sortie des immobilisations de l'inventaire comptable. Celles-ci ne sont plus détenues par l'Université. Cela concerne les mises au rebut ou des dons à des associations, amorties la plupart du temps. Le fait numérateur et le dénouement financier sont liés autant que possible.

Pascal PETIT suggère la mise en place de solutions plus fluides pour les dons aux associations et de permettre les dons au personnel, dans un esprit de durabilité.

Vincent BOUHIER rappelle qu'une aide numérique conséquente a été portée aux étudiants lors de la crise sanitaire, avec du matériel distribué. En interne déjà, des demandes ont été formulées par les salariés vacataires.

Vincent BOUHIER propose de procéder au vote.

Vu le code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'Université d'Evry Val d'Essonne.

Membres en exercice : 34
Nombre de votants : 28

VOTE	Pour : 28	Contre : 0	Abstention : 0

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité les sorties d'immobilisation telles qu'indiquées en annexe de la présente délibération.

2.3. Demande d'ouverture d'une ligne budgétaire pour encaissement de frais d'inscription de l'école METTI 8

Yassine ROUIZI présente l'école METTI 8 et précise qu'elle s'adresse aux doctorants et post doctorants. Cet événement est organisé tous les 4 ans, et sera présenté en septembre 2023 au CNRS d'Orléans. Une ligne budgétaire à part est requise pour cet évènement, pour plus de clarté.

Vincent BOUHIER précise que le conseil de l'IUT soutient le projet, dans le champ de la pédagogie et de la recherche.

Vincent BOUHIER propose de procéder au vote.

Vu le code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'Université d'Evry Val d'Essonne.

Membres en exercice : 34
Nombre de votants : 28

VOTE	Pour : 28	Contre : 0	Abstention : 0

Le Conseil d'Administration approuve l'ouverture d'une ligne budgétaire pour l'encaissement des frais d'inscription des participants.

2.4. Demande de remboursement exceptionnel

Vincent BOUHIER appelle à se prononcer à nouveau sur la demande de remboursement exceptionnel, dont la somme a été corrigée.

Cécile CAMPET détaille la demande de Mme Nadia ABCHICHE-MIMOUNI, maitre de conférences au laboratoire IBISC, qui avait présenté des documents pour un remboursement à hauteur de 530 euros. Il s'agit du remboursement des frais de publication d'un article.

Vincent BOUHIER propose de procéder au vote.

Vu le code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'Université d'Evry ;
Vu la délibération CA/DAJI/14.02.2023/64 du Conseil d'Administration du 14 février 2023.

Membres en exercice : 34
Nombre de votants : 34

VOTE	Pour : 34	Contre : 0	Abstention : 0

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité la demande de remboursement des frais exceptionnels.

2.5. Achat de cartes cadeaux/chèques culture dans le cadre du concours « Faîtes de la sociologie »

Vincent BOUHIER indique que le département de Sociologie organise le concours « Faites de la sociologie », pour les élèves de seconde et de première année de lycées professionnel, technologique et général. Ce concours aura lieu le 2 juin 2023, pour un montant total de 600 euros, qui correspond à l'achat de cartes cadeaux et de chèques culture.

Vincent BOUHIER propose de procéder au vote.

Vu le code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'Université d'Evry Val d'Essonne.

Membres en exercice : 34
Nombre de votants : 34

VOTE	Pour : 34	Contre : 0	Abstention : 0

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité l'achat de cartes cadeaux/chèques culture dans le cadre du concours « Faîtes de la sociologie ».

2.6. Achat de deux cartes cadeaux – entrées au parc d'attractions « la mer de sable » dans le cadre de la Chasse à l'œuf d'or

Romain REHEL poursuit avec l'achat de deux cartes cadeaux, des entrées au parc d'attractions « la mer de sable » dans le cadre de la Chasse à l'œuf d'or, pour un montant total de 140 euros.

Vincent BOUHIER propose de procéder au vote.

Vu le code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'Université d'Evry Val d'Essonne.

Membres en exercice : 34
Nombre de votants : 34

VOTE	Pour : 34	Contre : 0	Abstention : 0

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité l'achat de deux cartes cadeaux – entrées au parc d'attraction « la mer de sable » dans le cadre de la Chasse à l'œuf d'or.

2.7. Approbation de l'organisation d'un repas de fin d'année pour les personnels de l'université

Romain REHEL annonce l'organisation d'un repas de fin d'année pour les personnels de l'université, le 27 juin 2023. Le montant alloué à ce repas sera de 9.975 euros.

Vincent BOUHIER propose de procéder au vote.

Vu le code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'Université d'Evry Val d'Essonne.

Membres en exercice : 34
Nombre de votants : 34

VOTE	Pour : 34	Contre : 0	Abstention : 0

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité l'organisation d'un repas de fin d'année pour les personnels de l'université.

2.8. Approbation de l'organisation d'un spectacle de fin d'année pour les personnels de l'université

Romain REHEL détaille la proposition pour les personnels de l'université de participer à l'organisation d'un spectacle de fin d'année, qui aura lieu le 10 décembre 2023. Le coût total s'élève à 16.250 euros.

Vincent BOUHIER propose de procéder au vote.

Vu le code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'Université d'Evry Val d'Essonne.

Membres en exercice : 34
Nombre de votants : 34

VOTE	Pour : 34	Contre : 0	Abstention : 0

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité l'organisation d'un spectacle de fin d'année pour les personnels de l'Université.

2.9. Approbation de la lettre d'orientation budgétaire 2024

Isabelle VANDANGEON-DERUMEZ détaille le cadre exogène du budget 2024, avec une subvention pour charge de service civique qui reste contrainte. Un certain nombre d'éléments relatifs à la masse salariale ne sont pas nécessairement pris en compte par l'Etat. La mise en place d'un dialogue de gestion avec le Ministère est prévue en mai 2023. La loi n°2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche (LPR) va être mise en œuvre à l'horizon 2024.

Une réforme sur la responsabilité des gestionnaires publics, votée en 2022, va être appliquée également. Le bouclier tarifaire mis en place pour lutter contre l'inflation ne permet pas, à l'heure actuelle, de pallier l'ensemble des augmentations liées aux matières premières et entretiens des bâtiments. De fait, de nouvelles dépenses conséquentes ne pourront être engagées sans respecter un budget responsable.

Sur le budget 2024, l'ambition est de porter des projets transverses, comme le revendiquait le programme de Monsieur Vincent BOUHIER. Cela s'inscrit dans le cadre de la lutte contre la discrimination et pour le développement durable. Il est également essentiel de soutenir les engagements pluriannuels.

L'ambition est de soutenir l'innovation et la recherche. Ce budget doit être équilibré entre l'emploi et la formation, avec une cohérence politique entre les territoires. Les orientations générales priorisent la stabilité des dépenses pluriannuelles.

Plus spécifiquement, un soutien va être apporté à l'offre de formation, tout en restant rationnel et cohérent sur les heures d'enseignement et de vacations. L'objectif est de porter des missions de recherche, pour que les laboratoires bénéficient de financements récurrents.

Un continuum est recherché dans le lien entre masters, recherche et entrepreneuriat. La réussite des étudiants passe également par leur socialisation et le développement de la vie étudiante.

Pascal PETIT indique qu'une lettre d'orientation budgétaire fait un bilan des éléments budgétaires connus ou prévus pour l'année (recettes, dépenses), ce qui n'est pas le cas ici. Ainsi, il souhaite avoir plus d'éléments notamment concernant l'impact de l'inflation. Il note que l'action sociale n'est pas explicitement mentionnée dans la lettre contrairement aux années précédentes. C'est pourtant un élément important de soutien aux personnels notamment dans une période de forte inflation.

Vincent BOUHIER reprécise le lien entre les chiffres donnés lors de l'exercice de 2022 et les projections de 2023. Les éléments antérieurs, déjà analysés, sont plus fiables qu'une éventuelle projection sur 2023. Une orientation n'est pas une prise de décision, mais un positionnement politique. Un dialogue doit avoir lieu. La campagne d'emploi est un élément, mais ne constitue pas l'ensemble des dépenses de l'Université. Le coût de l'augmentation des travaux lié à l'inflation n'a pas encore été calculé par le prestataire. Une vigilance particulière est attribuée à l'énergie, avec une négociation des contrats ajoutée au bouclier tarifaire. L'action sociale est incluse, en lien avec la qualité de vie, qui concerne la manière de vivre à son poste ou pendant sa carrière. Elle se déploie également à travers la lutte pour l'égalité ou contre les discriminations.

Claire THOMAS-JUNIUS remarque que la Commission investissement-recherche ne gère plus la partie investissement.

Christophe DOMINGUES indique que deux commissions existent, une pour la Recherche, et une commission à part pour toutes les questions d'investissement.

L'accompagnement des étudiants sur le logement n'apparait pas dans la lettre d'orientation, mais reste un enjeu central. L'augmentation des logements du CROUS n'est pas ignorée. L'équipe administrative apporte d'ores et déjà une aide importante à tous les étudiants qui rencontrent des difficultés.

Pascal PETIT émet un doute quant au lien entre action sociale et lutte contre la discrimination. Il est souhaitable de rajouter une mention claire d'une véritable action sociale face à l'inflation. Les personnels sont fragilisés par des éléments extérieurs.

Vincent BOUHIER insiste sur l'aspect, bien qu'indirect, fondamentalement social de la lutte contre les discriminations. De plus, le terme « social » apparait bien dans le texte. Il est tout à fait possible de l'ajouter plus explicitement.

Vincent BOUHIER propose de procéder au vote du texte intégrant la modification proposée concernant l'action sociale.

Vu le code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'Université d'Evry Val d'Essonne.

Membres en exercice : 34
Nombre de votants : 34

VOTE	Pour : 34	Contre : 0	Abstention : 0

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité la lettre d'orientation budgétaire 2024.

3. Ressources humaines

3.1. Choix des sections CNU dans le cadre du repyramidage de la LPR

Malik MALLEM développe la valorisation des carrières des enseignants-chercheurs et du personnel de direction. Cette mesure de la loi de programmation de la recherche (LPR) propose une voie de promotion interne temporaire pour l'accès au poste de maître de conférences titulaire, avec une ancienneté minimale de 10 ans. Cette promotion est décidée par un comité. Le dispositif concerne 400 postes par an, jusqu'en 2025. Il a été décidé par le gouvernement que le dispositif serait prolongé jusqu'en 2027, avec 1.200 postes pour la période 2026-2027.

Ce décret est soutenu par des lignes directrices générales de gestion, en conformité avec la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019. Le ratio de professeurs enseignants-chercheurs doit avoisiner les 40% à l'horizon 2027. Actuellement, il est de 30%.

Le décret de 2022 a été simplifié, avec la possibilité de répartir les promotions par groupe de section. Un travail étatique a été mené pour proposer les critères suivants :

- Chaque section n'est choisie qu'une fois,
- Il est possible d'utiliser le levier de l'article 46 alinéa 3 qui permet l'accès de professeurs très investis dans l'établissement,
- Le vivier de maitres de conférences éligibles doit être d'au moins 2,
- Le choix se porte sur des viviers dont le ratio de femmes est supérieur à 50%.

Ces critères ont été appliqués aux sections proposées par le Conseil national des universités (CNU). En 2022, les sections 18, 60 et 61 ont été retenues. Il s'agit aujourd'hui de décider des postes de 2023 et 2024, parmi les sections 18, 32, 60, et 64. Après respect des critères énoncés ci-dessus, les sections 32 et 64 sont maintenues, et la 33 peut être ajoutée en créant un poste destiné à une femme pour maintenir le ratio de plus de 50%.

Michel GUILLARD affirme ne pas avoir eu accès aux données.

Vincent BOUHIER précise que les données ont été volontairement ignorées, afin de ne réfléchir qu'aux critères. Une fois ceux-ci établis, ils ont été appliqués aux sections identifiées par le ministère. Les années 2025-2026-2027 peuvent être envisagées sur des critères internes.

Michel GUILLARD estime que des données ont nécessairement été considérées et doivent être communiquées aux membres de l'administration.

Vincent BOUHIER insiste sur une volonté d'impartialité quant à l'emploi des critères étatiques. Le peu de places concernées par le repyramidage impose des choix stricts, qui ne conviendront pas à tout le monde. Toutefois un groupe de travail peut être mis en place dans la perspective de 2024, hors sections imposées par le ministère.

Michel GUILLARD propose l'anonymisation des données pour répondre au problème d'impartialité, afin de pouvoir véritablement observer les taux de professeurs des universités (PR) et de maîtres de conférences.

Vincent BOUHIER pointe le calendrier tardivement annoncé par le ministère, qui a limité la marche de manœuvre dans le déroulement de la procédure. Le système reste perfectible, et est voué à être transparent. La Campagne d'emploi reprend également le lien entre UFR et laboratoires. Les données seront transmises aux membres du Conseil d'Administration.

Malik MALLEM précise que cette méthode a permis une convergence rapide. Peu de sections comportent plus de 40% de maîtres de conférences. La transparence des données fait tout autant partie des objectifs. Ils seront communiqués ultérieurement.

Vincent BOUHIER souhaite que l'amélioration des critères bénéficie à la sélection pour les années 2024-2025-2026. L'objectif est de se départir des critères du ministère, et s'orienter sur des données locales.

Michel GUILLARD ajoute qu'un certain nombre d'enseignants renoncent à obtenir leur habilitation à diriger des recherches (HDR), faute du manque de postes. Les rassurer devrait être une priorité. L'influence que peut avoir le résultat sur l'établissement de critères n'est pas à négliger.

Vincent BOUHIER propose de procéder au vote.

Vu le code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'Université d'Evry ;
Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L952-2 et L952-6-2 ;
Vu le code de la recherche, notamment ses articles L411-3 et L422-3 ;
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
Vu le décret n°84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statuts particuliers du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences ;
Vu le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat pris pour l'application des articles 7 et 7 bis de la loi no 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;
Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;
Vu les lignes directrices de gestion ministérielles du 20 octobre 2020 (NOR : ESRH2028821X)
Vu la loi n°2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur ;
Vu le décret n°2021-1710 du 17 décembre 2021 relatif au contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L422-3 du code de la recherche ;
Vu le décret n°2021-1722 du 20 décembre 2021 créant une voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités et aux corps assimilés.

Membres en exercice : 34
Nombre de votants : 34

VOTE	Pour : 31	Contre : 0	Abstention : 3

Le Conseil d'Administration approuve le choix des sections CNU dans le cadre du repyramidage de la LPR.

3.2. Lettre de cadrage de la campagne d'emplois 2024

Malik MALLEM indique que la campagne d'emplois 2024 doit répondre aux nouveaux Contrats d'objectifs développés par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Une marge de manœuvre restreinte caractérise la campagne d'emplois. En effet, le plafond de salariés est déjà quasiment atteint. De plus, la démographie étudiante est en baisse.

La lettre de cadrage de la campagne d'emplois 2024 s'articule autour de 6 objectifs. Dans un premier temps, il est crucial d'intensifier la recherche. Cette démarche passe par une réflexion autour de projets en lien avec l'identité de l'Université.

Le deuxième point est centré autour de la soutenabilité et de la qualité de l'offre de formation. Ce sujet n'est pas nouveau. Tous les leviers doivent être employés pour connecter ces deux critères.

Troisièmement, les évolutions de carrière doivent être en lien avec les deux points précédents.

Quatrièmement, il s'agit de consolider l'offre de formation et la réussite étudiante, par le biais d'une orientation et un accompagnement de qualité. L'intervention de professionnels est une réelle plus-value à ce niveau-là.

Dans un cinquième temps, l'apprentissage doit rester une priorité. Les universités qui composent Paris-Saclay sont positionnées en première place, en Île-de-France, pour le nombre d'apprenants. Ces derniers restent une priorité.

Et dernièrement, la simplification de l'interaction administration-composante doit être développée. La gouvernance doit se faire bilatéralement.

Ces objectifs seront réalisés sur plusieurs années. Cette campagne d'emploi survient cette année de façon anticipée, en raison du calendrier de la tutelle. Elle permet aux composantes d'engager rapidement la réflexion. Des conférences sur les ressources humaines sont déjà en cours, et les premiers résultats sont attendus pour le 24 mai 2023. Ils seront votés par la suite.

Pascal PETIT indique l'existence, contrairement à ce qui a été évoqué, de plusieurs plafonds d'emplois. Le premier, relatif au financement de l'État, est de 959 emplois et s'impose de façon discrétionnaire à notre établissement. Le second, global (emplois sur ressources de l'Etat et sur ressources propres) décidé par la Conseil d'Administration lors du vote du budget initial 2023 est de 958 (la note récapitulative indique 959 mais seuls les tableaux votés font foi). Ce dernier nombre devra être adapté par le Conseil d'Administration pour le budget initial 2024.

Par ailleurs, un apprenti correspond à une charge financière moins importante, et n'augmente pas de la même manière l'effectif total. En effet, les apprentis représentent plutôt des « demi-postes ».

Aurélia CARRE DE LUSANCAY explique que le plafond d'emplois se compose des ressources de l'État, et des ressources propres, ce qui représente une double contrainte. Il n'est pas envisageable de demander le réexamen uniquement du plafond des ressources propres. Des modifications ont été apportées entre la présentation de décembre 2022 et le plafond définitif de 2023. Le schéma d'emploi doit respecter la réalité des crédits qui lui sont alloués, alors que l'Université ne peut impacter qu'une partie du plafond.

Vincent BOUHIER confirme que les apprentis ne seront pas considérés de la même manière que des salariés à temps plein. Cependant, le taux d'exécution des ressources humaines reste à ce jour très élevé.

Pascal PETIT indique qu'un apprenti compte pour 0,5 emplois et donc qu'il faudra peut-être adapter le plafond d'emploi global 2024 pour tenir compte de l'augmentation du nombre d'apprentis.

Vincent BOUHIER le confirme.

Pascal PETIT s'interroge sur l'impact de la volonté d'unité avec l'ensemble Paris-Saclay. La question se pose de la fermeture de certaines filières à terme, justifiée par l'existence de forces plus nombreuses dans les universités partenaires.

Vincent BOUHIER répond que l'intégration pleine et entière à Paris-Saclay s'effectue dans le cadre de la recherche, avec l'idée d'une spécialisation intelligente. Les sites doivent être complémentaires, et les points de force de chacun seront renforcés. Cette unité n'implique ni fermeture, ni ouverture, mais une vigilance à ne pas ouvrir de formation préexistante à Saclay ou à Versailles.

Par ailleurs, le tramway qui doit ouvrir une ligne en décembre 2023 connectera l'Université d'Évry à Massy-Palaiseau. Cette ouverture pourra impacter le choix de campus des étudiants. La ligne de métro 18 du Grand Paris Express reliera quant à elle Orly et le plateau de Saclay. En outre, le secteur d'Orly grandit peu à peu, avec une installation croissante de collèges, et à terme, de lycées. La distinction des atouts de chaque site est cruciale face un territoire qui se transforme.

Pascal PETIT cite la situation des enseignants du second degré affecté à l'université (ESAS) : une prime d'enseignement supérieur qui a décroché par rapport au RIPEC C1 et aucun accès au RIPEC C3. La perte d'attractivité associée fait que des ESAS quittent les universités pour retourner dans le secondaire et que les postes d'ESAS ont du mal à être pourvus.

Vincent BOUHIER atteste de la prise en considération de ces éléments.

Pascal PETIT relève qu'on va demander aux composantes de satisfaire à un exercice compliqué avec une demande de projections pluriannuelles ce qui est un exercice nouveau et des délais très courts car le calendrier est très anticipé par rapport à l'an dernier. Il n'est pas sûr qu'elles y réussissent. Il indique à sa connaissance que l'optimisation de l'effectif des groupes de travail est déjà appliquée notamment d'un semestre à l'autre. Les gains possibles dans ce domaine sont donc limités.

Vincent BOUHIER oppose des disparités importantes, parfois au sein d'une même Unité d'Enseignement (U.E.).

Pascal PETIT questionne la limite d'un nombre strict d'étudiants par filière.

Vincent BOUHIER admet que les filières qui ne remplissent pas les quotas d'étudiants seront peut-être, à terme, fermées. Il est primordial d'équilibrer les charges de travail des enseignants. Entre 2014 et 2023, 10.000 heures de cours, hors apprentissage, ont été implémentées. Elles ne correspondent pas uniquement à l'augmentation des effectifs. Le bien collectif prime dans cette réflexion.

Mélissa DEROUCK interroge le risque souligné par le président. Selon elle, il serait nécessaire de questionner les dispositifs mis en place pour attirer les étudiants, soulignant le fait que la démographie étudiante n'à pourtant pas baissé. À cela s'ajoutent des problèmes d'inscription, avec un nombre de saisines au rectorat chaque année plus important, s'étalant jusqu'à Novembre et ressentis par les syndicats étudiants dans leurs campagnes SOS inscription. Des étudiants reçoivent un rejet d'inscription tardives, dans des filières pourtant incomplètes. Elle demande qu'une extension des inscriptions au mois de novembre puisse être envisagée pour ces filières qui ont permis à de nombreux étudiants de la région de s'insérer dans le marché du travail. La fermeture de filières ne répond pas à ces problématiques.

Vincent BOUHIER souligne la concurrence entre universités en Île-de-France, ce qui a déjà poussé certaines à fermer des filières. Une surabondance de filières accentue cette situation. Il est normal que des candidats aux masters ne soient pas acceptés s'ils ne remplissent pas l'ensemble des prérequis. Ce choix relève de l'équipe pédagogique, même en cas de manque d'effectif.

Mélissa DEROUCK insiste sur le cas fréquent d'étudiants qui se tournent vers des écoles, faute d'accès aux universités, ce fait est également observable au niveau licence et dans toute la France. Elle rappelle le caractère onéreux de la plupart de ces écoles, ce qui représente un problème qui n'abonde pas dans le sens de la réduction des inégalités, qui est pourtant un projet porté par la Direction, et une des missions principales de l'ESR.

Vincent BOUHIER mentionne toutefois l'observation, par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, du taux d'insertion des étudiants après leur Master 2. Si ce taux n'est pas jugé satisfaisant, alors l'ensemble des filières peut véritablement se trouver en danger.

Vincent BOUHIER propose de procéder au vote.

Vu le code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'Université d'Evry ;
Vu la loi 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche.

Membres en exercice : 34
Nombre de votants : 33

VOTE	Pour : 30	Contre : 0	Abstention : 3

Le Conseil d'Administration approuve la lettre de cadrage de la campagne d'emplois 2024.

4. Formation et vie étudiante

4.1. Approbation des montants alloués par la CSPI du 10 janvier 2023

Bénédicte STURBOIS présente les résultats d'appels à projets dans le cadre de la Commission pour le Soutien à la Pédagogie et à l'Innovation (CSPI). Une réunion préalable des membres de la Commission a eu lieu pour déterminer la thématique de l'année 2023. Celle-ci porte sur la Ludo-pédagogie. Ce projet sera soutenu par 30.000 euros de fonctionnement, et 100.000 euros d'investissement. 9 dossiers avaient été transmis par 4 composantes représentées, et 6 ont été validés. Parmi les projets, l'idée d'apprentissage de concepts financiers et de comptabilité par le jeu a été présentée. La même idée s'applique à l'apprentissage de concepts logistiques. L'achat de simulateurs, et la création de jeux de plateau ont été proposés. D'autre part, un jeu plus « sérieux » est envisagé pour les étudiants arrivant à l'Université, par le biais de réalisations de vidéos.

Vincent BOUHIER propose de procéder au vote.

Vu le code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'Université d'Evry-Val-d'Essonne ;
Vu la délibération CFVU/030621/64 du 03 juin 2021 relative à la création de la Commission pour le Soutien à la Pédagogie et à l'Innovation (CSPI) ;
Vu l'appel à projets « La ludopédagogie : levier pour le développement des compétences » ;
Vu la réunion de la CSPI du 10 janvier 2023.

Membres en exercice : 34
Nombre de votants : 33

VOTE	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité les montants alloués par la CSPI lors de la réunion du 10 janvier 2023.

4.2. Délibération de la sous-commission d'aides sociales du 28 novembre 2022, 09 décembre 2022, 20 janvier 2023, 06 mars 2023 (*pour information*).

Bénédicte STRUBOIS précise que la CVEC de 95 euros par étudiant, est redistribuée aux établissements, proportionnellement à leur nombre d'inscrits. Le fonds de solidarité au développement des initiatives étudiantes représente 40% du budget de la CVEC.

Les commissions d'aides sociales reçoivent des dossiers étudiés en amont. Le montant des aides est par la suite discuté en commissions tous les 15 jours. Au cours des commissions du 28 novembre 2022, 09 décembre 2022, 20 janvier 2023, et 06 mars 2023, l'étude a été portée sur 95 dossiers. 84 d'entre eux ont reçu un avis favorable, avec l'attribution d'une aide totale de 36.471 euros. 3 dossiers ont été reportés afin d'être complétés.

Pascal PETIT questionne la fréquence de ces commissions, et donc leur capacité à répondre à des besoins d'urgence de certains étudiants. Des outils spécifiques doivent donc être considérés pour les situations d'urgence.

Bénédicte STURBOIS cite les distributions alimentaires organisées régulièrement, ainsi que la remise de chèques d'hébergement, suivant des critères d'attribution, pour répondre aux situations d'urgence.

Mélissa DEROUCK précise que ces aides sont complétées par celles apportées par les étudiants eux-mêmes, via des associations. Des aides alimentaires et numériques sont notamment proposées.

Olivier AYAZPOOR s'enquiert du délai de versement des aides à ces étudiants.

Christophe DOMINGUES confirme un règlement très rapide après la décision de la commission, entre 24 et 48 heures.

Joseph DION confirme cela et précise qu'il s'agit d'une dépense prioritaire. A partir du moment où toutes les pièces sont fournies et conformes, il n'y aucune raison de prendre du temps pour les régler. Dans certains, il est possible de payer en numéraire les aides au vu des difficultés de comptes bancaires de certains étudiants.

Bénédicte STRUBOIS mentionne également le dispositif de dons et de prêt d'ordinateurs. L'aide à l'achat, quant à elle, a été attribuée à 9 dossiers, pour un montant total de 9.500 euros, et 3 ont été orientés vers un don ou un prêt. Ces ordinateurs ont été donnés par la région. 26 étudiants vont en bénéficier. 15 autres vont accéder à un prêt.

Mélissa DEROUCK remercie les équipes de ce travail. Toutefois, des étudiants se rendent régulièrement à l'épicerie solidaire pour accéder à un ordinateur. Les demandes sont parfois perçues comme compliquées, ou inaccessibles par ces étudiants.

Bénédicte STURBOIS assure que des simplifications ont été apportées au processus de demande. La communication sera retravaillée.

Mélissa DEROUCK rappelle que certains étudiants n'ont pas d'accès au numérique, pour effectuer de demande d'aide.

Bénédicte STURBOIS évoque le Fonds d'Urgence Aide Solidarité (FUSE), apporté par la région Île-de-France. Il existe depuis le début de l'année 2023, suite aux difficultés observées vis-à-vis des logements. Cette aide à hauteur de 40.000 euros vise principalement les étudiants boursiers, ou aux revenus faibles. L'aide individuelle peut aller de 300 à 600 euros, renouvelable une fois pendant l'année universitaire. Deux commissions ont étudié 13 dossiers depuis janvier 2023, et 5.561 euros ont été alloués.

Enfin, le dispositif des chèques énergie a également fait l'objet d'une étude en commission. 5 dossiers ont été analysés, pour un financement total de 575 euros. La somme individuelle est variable selon le dossier.

4.3. Approbation de la délibération de la sous-commission d'aides aux projets du 17 mars 2023

Bénédicte STURBOIS évoque l'étude, lors de la sous-commission d'aides aux projets du 17 mars 2023, de 18 projets. Certains nouveaux projets portent sur la reprise de l'activité des associations étudiantes, après 2 années difficiles. Le premier est un projet d'éloquence, financé à hauteur de 3.300 euros.

La clinique juridique a formulé une demande pour un voyage à Strasbourg, afin de visiter le Conseil de l'Europe. Le montant demandé est de 2.130 euros. Il a été conseillé aux porteurs du projet de s'intéresser à d'autres sources de financement.

Deux autres projets ont été déposés par la MAJ : un café littéraire japonais et une soirée à la fin du mois d'avril 2023. La subvention qui leur a été accordée est de 3.950 euros.

Une équipe d'étudiants va participer à une compétition en lien avec la biologie de synthèse, et percevra une subvention de 7.000 euros. L'association pour la Musique et les Arts du Spectacle (MAS) a demandé une aide, pour un festival autour des arts oratoires de 1.000 euros. Deux projets portés par le BDE Valhalla bénéficieront d'une aide de 1.145 euros, afin d'organiser une sortie sportive, et un laser game.

Un voyage est présenté par une nouvelle association, dans la perceptive de la sauvegarde du patrimoine historique, à Naples, pour un coût de 5.000 euros.

Trois projets sont portés par Les Dragons d'Ouroboros. Tout d'abord un ciné-débat, et des actions sur le temps long autour de la solidarité, qui s'est vu attribuer la somme de 1.300 euros. Une proposition de poubelles spécifiques afin de récolter les cannettes va, elle, recevoir de 974 euros. Un contact peut être pris avec la DGS et la DGSI, pour évaluer sa faisabilité. Enfin, l'association a proposé une cuisine éducative, il s'agit d'une participation à des ateliers de cuisine, pour 4.990 euros.

Un projet portant sur le droit des affaires propose un colloque spécial, financé à hauteur de 1.500 euros. La MDE a initié 3 projets. Le bal de promotion suivant les partiels, la semaine spéciale de Pâques et la soirée thématique de Noël vont donc bénéficier de 10.539 euros.

Enfin, News Etudiant Évry demande le financement d'un journal étudiant, à hauteur de 43.687 euros.

Mélissa DEROUCK remercie l'Université pour ces commissions FSDIE mais souligne l'absence de mention de la charte étudiante concernant le journal étudiant.

Bénédicte STRUBOIS approuve cette note. Une aide aux associations étudiantes va être apportée pour leurs frais de fonctionnement. 300 euros sont distribués aux associations nouvellement créées, 500 euros à celles qui n'ont pas de local, et 700 euros quand elles en ont un.

Vincent BOUHIER propose de procéder au vote.

Vu le code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'Université d'Evry-Val-d'Essonne ;
Vu la délibération de la sous-commission d'aides aux projets du 17 mars 2023 ;
Vu la délibération de la CFVU du 23 mars 2023.

Membres en exercice : 34
Nombre de votants : 33

VOTE	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité la délibération de la sous-commission d'aides aux projets du 17 mars 2023.

4.4. Approbation de la délibération de la sous-commission plénière CVEC du 17 mars 2023

Vincent BOUHIER précise que les projets proposés à l'étude de la sous-commission plénière CVEC du 17 mars 2023 émanaient de membres du personnel, mais aussi d'étudiants. Des voyages culturels, une kermesse, une journée bien-être, et un ciné-concert ont respectivement bénéficié d'un budget avoisinant les 10.000 euros chacun. Un local dédié aux étudiants s'est vu attribuer 6.300 euros. Enfin, un stage de surf a été financé pour 3.000 euros. Cependant, le projet de chèque-solidarité a suscité de vifs débats, autour de la transparence du processus de distribution et des affiliations à certaines associations étudiantes.

Olivier AYAZPOOR précise que la prééminence de l'Union nationale des étudiants (UNEF) résulte de son contact avec un grand nombre d'associations étudiantes. Son rôle dépasse parfois celui de Direction de la Vie Etudiante et de Campus (DVEC). Néanmoins, pour obtenir un chèque-solidarité, une simple demande étudiante suffit, en raison de la situation de précarité de l'ensemble des étudiants. En outre, un suivi est opéré, par le biais d'une feuille d'émargement.

Joseph DION rappelle qu'avant distribution, la valeur des chèques est stockée en tant qu'argent public. Il serait souhaitable que les chèques soient stockés dans les coffres forts de l'agence comptable. Par conséquent, le critère d'équité se pose nécessairement. Un octroi de subventions exceptionnelles aurait pu être envisagé. Si les associations s'occupent de distribuer des sommes qui lui ont été attribuées, ce problème ne se pose plus.

Olivier AYAZPOOR pointe le succès précédent des chèques services, subventionnés par la Fondation Abbé Pierre, ce qui souligne selon lui l'importance de développer et institutionnaliser ce dispositif.

Pascal PETIT souligne la problématique de la distribution juste aux étudiants qui en ont le plus besoin. Ceci ne vise toutefois pas à remettre en question les dispositifs d'aide d'urgence. Il assure faire confiance aux associations actuelles pour distribuer cet argent équitablement. Néanmoins il souligne l'existence passée dans d'autres universités de détournement de cet argent et la nécessité de protéger l'Université contre de telles dérives.

Vincent BOUHIER rappelle l'existence d'une aide d'urgence déjà appliquée, effective dans les deux heures en cas de besoin exceptionnel. Toutefois, si une infraction était observée avec l'attribution de ces chèques, cela pourrait poser un réel problème à l'Université.

Mélissa DEROUCK insiste sur les failles de ce système, qui laisse parfois des étudiants en situation de grande détresse. La question de précarité est vaste et complexe. Elle explique que pendant la première crise COVID, la mise à dispositions des chèques services, subventionnés par la Fondation Abbé Pierre ont aidé de nombreux étudiants en complément des distributions alimentaires de l'Université et des associations étudiantes. Les étudiants étaient systématiquement envoyés vers les assistantes sociales du CROUS. Par la suite, elle explique que l'attribution des chéquiers services pouvait, dans une certaine mesure, répondre aux besoins des étudiants en attente des aides sociales du CROUS et de l'Université dont les délais peuvent être assez longs. La discussion autour de ce nouveau système de chèques est complexe. Toutefois, l'argent public mentionné correspond à un impôt, payé par les étudiants eux-mêmes.

Le montant de la CVEC était pour cette année 2022/2023 de 95 euros par personne. C'est un choix étudiant que de le reverser dans un but solidaire. Certains étudiants dorment encore dehors aujourd'hui, et ne trouvent pas nécessairement de réponse de la part de l'Université. Les discussions doivent être relancées. Lors de la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU), ce projet avait fait l'objet de 26 voix favorables, contre 5 défavorables et 1 abstention.

Christophe DOMINGUES reprend les propos d'Olivier AYAZPOOR, qui sous-entendraient que la Direction de la Vie Etudiante et de Campus (DVEC) n'effectue pas correctement son travail. Les aides nécessaires, telles que des paniers-repas, sont implémentées par la DVEC. Une remise de chéquiers de 100 euros ne constitue pas une solution pérenne.

Olivier AYAZPOOR rappelle que les étudiants peuvent être opposés ou intimidés à l'idée de s'adresser à l'administration. Un dispositif développé par une association peut apporter une solution à ce problème.

Pascal PETIT demande une réflexion prolongée sur ce dispositif.

Vincent BOUHIER réitère l'engagement de l'Université, mais également ses réserves quant à l'éligibilité des étudiants aux chèques solidarité. Cette précaution vise à anticiper toute poursuite pénale. Le vote se fait en connaissance des réticences de l'administration, et uniquement au regard des éléments détenus en ce 28 mars 2023. En revanche, la question ne concerne pas la précarité étudiante, admise par tous.

Mélissa DEROUCK assure qu'un contrôle existe déjà pour la remise de chèques. Il ne s'agit pas de questionner le rôle de chaque dispositif dans sa lutte contre la précarité. D'ailleurs, le travail de la DVEC est salué. Pourtant, des cas se retrouvent sans solution, et présentent un caractère urgent.

Vincent BOUHIER souligne l'absence de critères d'attribution. Ce n'est pas le projet, mais son organisation qui est remise en cause. Il précise qu'il souhaite voir le projet retravaillé avant sa mise en place afin de déterminer les conditions d'attributions des aides aux étudiants par les associations subventionnées, tout en évitant aux étudiants le risque de commettre une infraction et d'éviter ainsi aux étudiants une mention à vie sur leur casier juridique.

Vincent BOUHIER propose de procéder à deux votes distincts : un vote sur les six premiers projets, puis un second vote sur le septième projet.

Vu le code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'Université d'Evry-Val-d'Essonne ;
Vu la délibération de la sous-commission plénière CVEC du 17 mars 2023 ;
Vu la délibération de la CFVU du 23 mars 2023.

Membres en exercice : 34
Nombre de votants : 33

VOTE	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité la délibération de la sous-commission plénière CVEC du 17 mars 2023 sur les six premiers projets.

Membres en exercice : 34
Nombre de votants : 33

VOTE	Pour : 29	Contre : 4	Abstention : 0

Le Conseil d'Administration approuve la délibération de la sous-commission plénière CVEC du 17 mars 2023 sur le septième projet.

4.5. Achat de lots de tombola dans le cadre de la journée « bien-être »

Bénédicte STURBOIS indique que cet achat de lots de tombola a lieu dans le cadre de la journée santé et bien-être. Ils feront l'objet d'une distribution gratuite aux étudiants.

Vincent BOUHIER propose de procéder au vote.

Vu le code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'Université d'Evry-Val-d'Essonne.

Membres en exercice : 34
Nombre de votants : 33

VOTE	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité la délibération de la sous-commission plénière CVEC du 17 mars 2023.

5. Recherche et relations internationales

5.1. Aides financières à la mobilité internationale votées en Commission Internationale du 19 janvier 2023 (pour information)

Ce point est reporté au 11 avril 2023.

6. Questions diverses

6.1. Point situation Paris-Saclay (pour information)

Ce point est reporté.

La séance est levée à 13h31.

Vincent BOUHIER
Président de l'Université d'Evry

UNIVERSITE D'EVRY
Vincent BOUHIER
Président
PARIS-SACLAY